

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 5 août 2015 à 20 h à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est absent monsieur Paul Lavallière.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-08-131 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

15-08-132 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 5 août 2015.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2015
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement
 - 5.1 Entretien du cours d'eau Grande Décharge, branches de la Décharge Pacifique et Morin – Appui de la Municipalité
6. Sécurité incendie
 - 6.1 Contrat de fourniture de services d'entraide avec la Mutuelle
 - 6.2 Entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies (municipalités recevant les services de la Mutuelle)
 - 6.3 Avis de nomination de Joël Primeau – Pompier
7. Administration générale
 - 7.1 Calendrier des séances du conseil – Report de la séance du 2 septembre au 8 septembre
 - 7.2 Agrandissement des bassins d'épuration – Demande adressée à Hydro-Québec pour l'acquisition des terrains visés par ces travaux
 - 7.3 Voie d'accès au Domaine du Huart – Demande d'approbation adressée au MTQ
 - 7.4 Comptes à payer
8. Correspondance
 - 8.1 MSP – Confirmation de soutien pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
9. Varia
10. Mot de la fin
11. Levée de la séance

ADOPTÉ

15-08-133 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2015

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2015.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS/INTERVENANTS

M. Michel Leduc, directeur de la Corporation de développement communautaire de Beauharnois-Salaberry se présente et explique brièvement la mission de l'organisme. Il fait ensuite part aux élus de ses inquiétudes quant aux prochaines coupures annoncées par le gouvernement Couillard. Il expose brièvement quelques éléments du rapport Robillard portant sur la révision des programmes gouvernementaux et des nombreuses critiques qui en ont découlées. Les municipalités seront ainsi directement visées par ces coupures. M. Leduc demande à ce que le prochain budget de la Municipalité tienne compte des coupures envisagées afin de maintenir en place les services essentiels des secteurs reliés aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire.

AMÉNAGEMENT / URBANISME

15-08-134 DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE DE LA DÉCHARGE PACIFIQUE ET DE LA BRANCHE MORIN DU COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ ET DEMANDE D'INTERVENTION ADRESSÉE À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive sur les cours d'eau depuis le 1^{er} janvier 2006, en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU l'adoption, le 20 septembre 2006, de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry par la résolution numéro 2006-09-140;

ATTENDU l'entente signée le 19 octobre 2006 entre la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la gestion des obstructions et nuisances dans les cours d'eau, le recouvrement des créances et l'application de la réglementation en matière de cours d'eau;

ATTENDU qu'une partie du cours d'eau Grande Décharge est localisée dans la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU le dépôt d'une demande formelle d'intervention de travaux d'entretien de la branche de la Décharge du Pacifique et de la branche Morin du cours d'eau Grande Décharge à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka effectué par monsieur Pierre Ladouceur;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a procédé à une inspection sommaire le 21 juillet 2015 et qu'il est recommandé d'effectuer un nettoyage du cours d'eau;

ATTENDU que la Municipalité s'engage financièrement dans le processus d'entretien du cours d'eau et qu'elle détermine le mode approprié de facturation et de répartition des coûts reliés aux travaux à effectuer;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'appuyer la demande d'intervention de travaux d'entretien de la branche de la Décharge du Pacifique et de la branche Morin du cours d'eau Grande Décharge déposée par monsieur Pierre Ladouceur et que copie de la présente soit transmise à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE

15-08-135 CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICE D'ENTRAIDE POUR COMBATTRE LES INCENDIES AVEC L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE MUTUELLE DE FEU DU QUÉBEC SUD-OUEST

ATTENDU que l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest est une corporation sans but lucratif offrant des services d'organisation et de coordination de lutte contre les incendies selon un plan d'assistance sous la direction de la municipalité locale;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague utilise les services de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest;

ATTENDU que selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie il est convenu que chacune des municipalités locales du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry prenne entente avec les organismes avec lesquels elles collaborent;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague signe un contrat avec l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest en regard de la fourniture de service d'entraide pour combattre les incendies sur son territoire au montant de 1 750 \$, et ce, pour une durée d'un an.

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Que le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement à l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest au montant de 1 750 \$.

ADOPTÉ

15-08-136 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (MUNICIPALITÉS RECEVANT LES SERVICES DE L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE MUTUELLE DE FEU DU QUÉBEC SUD-OUEST)

ATTENDU que selon le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, chacune des municipalités locales du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry faisant partie de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest ont signé un contrat de service avec cette dernière;

ATTENDU qu'une entente intermunicipale pour assurer une entraide mutuelle entre les municipalités participantes lors d'incendie et d'intervention d'urgence doit être signée;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague utilise les services de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest et qu'il y a lieu de prendre entente avec chacune des municipalités faisant partie de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer une entente intermunicipale en matière de protection contre les incendies pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague avec l'ensemble des municipalités faisant partie de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest ayant signé un contrat de fourniture de service d'entraide pour combattre les incendies avec cette dernière.

ADOPTÉ

15-08-137 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – EMBAUCHE D'UN POMPIER

ATTENDU la nécessité de combler les postes vacants de pompiers au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation du service de sécurité incendie d'embaucher monsieur Joël Primeau;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'embaucher monsieur Joël Primeau à titre de pompier au sein du service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

15-08-138 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – REPORT DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE AU 8 SEPTEMBRE

ATTENDU la résolution numéro 14-172 établissant le calendrier 2015 des séances du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

ATTENDU la volonté des élus de reporter la séance du 2 septembre au 8 septembre;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

De reporter la séance ordinaire du conseil du 2 septembre au 8 septembre 2015.

Que la séance se tienne au même endroit et à la même heure, soit à la salle Éveline-Meloche, à 20 h.

ADOPTÉ

15-08-139 AGRANDISSEMENT DES BASSINS D'ÉPURATION – DEMANDE ADRESSÉE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS VISÉS PAR CES TRAVAUX

ATTENDU l'important projet de développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois prévu au cours des prochaines années sur le territoire de la municipalité;

- ATTENDU** que la Municipalité doit prévoir le branchement aux bassins de ces futures résidences;
- ATTENDU** qu'une étude de capacité a été réalisée par la firme d'ingénieurs exp en 2011, relativement à la station d'épuration de la Municipalité;
- ATTENDU** la résolution numéro 15-03-052 octroyant un contrat à la firme exp pour effectuer la mise à jour de cette étude de capacité;
- ATTENDU** le dépôt d'un rapport le 4 mai dernier par la firme d'ingénieurs exp, lequel révèle, selon des résultats préliminaires, que les bassins actuels ne peuvent pas accueillir de branchements supplémentaires;
- ATTENDU** la nécessité de procéder aux travaux d'agrandissement des bassins d'épuration de la Municipalité;
- ATTENDU** que les terrains visés par ces travaux sont la propriété de la société Hydro-Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
 Appuyé par Mme Mélanie Genesse
 Et unanimement résolu

De demander à la société Hydro-Québec de procéder à la vente desdits terrains visés par l'agrandissement des bassins d'épuration de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tel qu'identifiés au plan joint à la présente.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document lié à l'acquisition de ces terrains.

ADOPTÉ

15-08-140

DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DOMAINE DU HUART – DEMANDE D'AUTORISATION POUR OUVERTURE DE RUE TRANSVERSALE À LA ROUTE 236 – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

- ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague souhaite exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports du Québec (MTQ) en procédant à l'ouverture d'une rue transversale à la route 236;
- ATTENDU** que le plan projet de lotissement préparé par M. Denis Lemieux, arpenteur-géomètre, en date du 25 juin 2015, a pour objet le raccordement de la rue Domaine du Huart à la rue Principale (route 236);
- ATTENDU** que la rue Domaine du Huart est une rue résidentielle de desserte locale située dans la zone H-12 du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;
- ATTENDU** qu'à la demande du MTQ, la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'engage à condamner l'accès à la rue Principale de la rue Séguin afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle rue transversale à la route 236;
- ATTENDU** que les occupants des résidences localisées sur la rue Séguin peuvent circuler sur la montée Vinet afin d'accéder à la rue Principale;
- ATTENDU** que le projet de développement de la rue Domaine du Huart respecte le plan d'urbanisme et les règlements qui en découlent;
- ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague sera propriétaire de la rue;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du MTQ pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU que le MTQ soit conjointement bénéficiaire au cautionnement d'exécution de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention pour l'ouverture d'une rue perpendiculaire à la rue Principale (route 236) selon les motifs précédemment énoncés.

De transmettre copie de la présente demande à la MRC de Beauharnois-Salaberry afin d'obtenir appui et confirmation à l'effet que le projet s'intègre aux orientations du schéma d'aménagement.

De transmettre copie de la présente demande au ministère des Transports du Québec, pour autorisation.

ADOPTÉ

15-08-141 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 162 045,72 \$ et annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

MSP – Confirmation de soutien pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Une correspondance du ministère de la Sécurité publique informe la Municipalité qu'une aide financière lui sera versée, via la MRC de Beauharnois-Salaberry, pour la formation de base des pompiers volontaires ou à temps partiel. Cette aide permettra de payer la majeure partie des coûts associés à leur formation.

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

15-08-142 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 14.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière